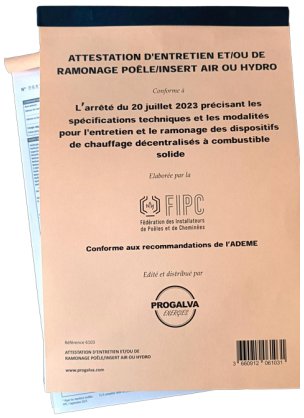


Attestation d'entretien et de ramonage

Attestation d'entretien et/ou ramonage de poêle ou insert hydro conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023. Carnet de 50 attestations de 3 volets autocopiants. Rédigé par la Fédération des Installateurs de Poêles et de Cheminées (FIPC). Conforme aux recommandations de l'ADEME.

Les + produits :
Contenu d'une attestation : Points de contrôle : - de l'entretien : 21 obligatoires + 3 recommandés - du ramonage : 6 obligatoires + 4 recommandés Conseil et information sur : - le bon usage de l'appareil - les améliorations possibles

Descriptif technique

Caractéristiques techniques

Applications

Attestation conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023 précisant les spécifications techniques et les modalités pour l'entretien et le ramonage des dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide.

Références produit

Référence
121020